



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA SOLOGNE DES RIVIÈRES**

Accusé de réception en préfecture  
041-244100806-20191125-DELIB2019-67-DE  
Date de télétransmission : 03/12/2019  
Date de réception préfecture : 03/12/2019

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 25 NOVEMBRE 2019**  
-----

Le vingt-cinq novembre deux mille dix-neuf, à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Georges WAQUET, à Salbris (41300), après convocation légale adressée le dix-huit novembre deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

**Étaient présents : 19**

Nombre de membres  
en exercice : 26

Nombre de membres  
présents : 19

VOTE : 22

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

**Adopté à l'unanimité**

**LA FERTE IMBAULT** : Madame Isabelle GASSELIN, Monsieur Pascal COLART, délégués titulaires,  
**ORÇAY** : Madame Michelle MOREAU, déléguée titulaire,  
**PIERREFITTE-SUR-SAUDRE** : Monsieur Jacques LAURE, Monsieur Michel CHAUVIN, délégués titulaires,  
**SALBRIS** : Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame Christiane LALLOIS, Monsieur Jean-Yves THÉMIOT, Monsieur Jean CHICAULT, Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Madame Françoise VANDEMAELE, Monsieur Stéphane DOUADY, délégués titulaires,  
**SELLES-SAINT-DENIS** : Monsieur Pierre MAURICE, Monsieur Max BURON, délégués titulaires,  
**SOUESMES** : Monsieur Jean-Michel DÉZÉLU, Madame Maryse SENÉ, délégués titulaires,  
**THEILLAY** : Monsieur Gérard CHOPIN, Monsieur Claude LELAIT, délégués titulaires,

**Absents excusés et Pouvoirs : 3**

Madame Emmanuelle ROEKENS, pouvoir à Monsieur POUJADE  
Madame Corinne PENICAUD-NEVANDER, pouvoir à Monsieur MAURICE  
Madame Mauricette ROQUE, pouvoir à Monsieur CHOPIN

**Absents sans pouvoirs : 4**

Madame Marie-Laure CHOLLET  
Madame Stéphanie DARDEAU  
Monsieur Philippe DEBRÉ  
Madame Marie-Lise CARATY

**Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Yves THÉMIOT**

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
au contrôle de légalité le :

03/12/2019

Publié / Notifié le :

03/12/2019



**OBJET : -----**

**2019-67 : MARQUE SOLOGNE - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU PLAN DE  
COMMUNICATION 2020**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Région, les départements de Loir-et-Cher et du Loiret ainsi que leurs organismes touristiques se sont associés pour accompagner l'émergence de la Marque Touristique régionale « Sologne ».

Afin de mener à bien la stratégie de communication et la mise en place d'actions pour développer la marque « Sologne », l'Agence de Développement Touristique de Loir-et-Cher (ADT) a développé un plan de communication pour l'année 2019 dont la CCSR a contribué au financement à hauteur de 4 300 €.

L'ADT propose un nouveau plan de communication pour l'année 2020 dont le plan de financement serait partagé entre la Région, les Départements du Loir-et-Cher et du Loiret, le Comité Régional du Tourisme, les 7 Communautés de Communes associées et un subventionnement dans le cadre du programme LEADER.

La contribution attendue de la CSR serait de 3 000 € au titre de l'exercice 2020.

Le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

#### DECIDE

- **DE CONTRIBUER** au financement du plan de communication 2020 de la Marque Sologne, à hauteur de 3 000€,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'instruction, la réalisation et au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,  
Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour copie certifiée conforme.

Le Président,

Olivier PAVY

